



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 06130

Numéro SIREN : 479 906 596

Nom ou dénomination : 3C FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2013 sous le numéro de dépôt 23847

3C FINANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 4 rue Gambetta – 93400 Saint Ouen
RCS Bobigny 479 906 596

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 15 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT

L'an deux mille treize,
Le 15 novembre 2013, à 11 heures 30,

Le Conseil de Surveillance de la société 3C FINANCE s'est réuni au 11, Boulevard Sébastopol, Paris 1^{er}, sur la convocation de son Président, M. Thierry TOMASOV, par lettre en date du 7 novembre 2013.

Sont présents :

Monsieur Thierry TOMASOV
Monsieur Jean-Marc PELTON

Président du Conseil de Surveillance
Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Pierre-Yves ROMAIN
Monsieur Jean-Eric PARENT

Constatant que l'intégralité des membres du Conseil est présent et que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il est proposé au Conseil que Monsieur Pierre-Yves ROMAIN soit nommé Secrétaire de séance, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

.../...

2. Composition du Directoire

Monsieur Renaud LE YOUDEC a fait connaître sa décision de se démettre de son mandat de Président de la Société et corrélativement de ses mandats de membre et de Président du Directoire, avec effet à l'issue de ce Conseil.

.../...

Le Conseil prend acte de cette décision et remercie Monsieur Renaud LE YOUDEC de son action à la tête du Directoire.

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Jean-Eric PARENT en qualité de membre du Directoire avec effet à l'issue de ce Conseil et pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Monsieur Jean-Eric PARENT accepte le mandat qui lui est confié et déclare que rien ne s'oppose à sa nomination. Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Présidence du Directoire

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Eric PARENT en qualité de Président du Directoire et de Président de la Société avec effet à l'issue de ce Conseil et pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Jean-Eric PARENT remercie le Conseil de sa confiance et accepte le mandat, à l'exercice duquel rien ne s'oppose.

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un Administrateur et le Secrétaire.

Un Membre du conseil



Monsieur Jean-Marc PELTON

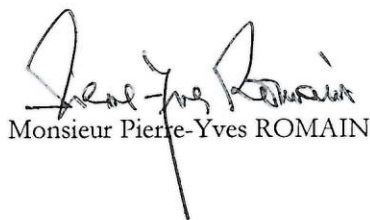
CERTIFIÉ CONFORME

Le Président



Monsieur Thierry TOMASOV

Le Secrétaire



Monsieur Pierre-Yves ROMAIN

Bon pour acceptation de fonctions



Monsieur Jean-Eric PARENT